

DÉPÔT DU :
18 MARS 2011
 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE CAEN

2LH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 716.727 Euros
Siège Social : COLOMBELLES (14)
Rue de la Sidérurgie - Parc d'Activités Lazzaro
RCS CAEN 523 195 311

**DECISIONS CONSTATEES DANS UN ACTE
 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DES STATUTS**

**MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES EXERCICES
 SOCIAUX**

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Jean-Jacques LECLERC**
 Demeurant à EMIEVILLE (14630)
 6, Rue des Tourterelles
 Propriétaire de 268.913 actions en pleine propriété, ci..... 268.913

- **Madame Danielle LECLERC**
 Demeurant à EMIEVILLE (14630)
 6, Rue des Tourterelles
 Propriétaire de 18.311 actions en pleine propriété, ci..... 18.311

- **Monsieur Serge HEBERT**
 Demeurant à MOULT (14370)
 1, Rue du Cahot
 Propriétaire de 207.676 actions en pleine propriété, ci..... 207.676

- **Fonds commun de placement REPENDRE ET DEVELOPPER**
 Représenté par **NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT**
 57, Avenue de Bretagne
 ROUEN (76000)
 Propriétaire de 221.827actions en pleine propriété, ci..... 221.827

TOTAL

716.727 ACTIONS

Représentant l'intégralité des actions composant le capital social de la société 2LH, soit
SEPT CENT SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT SEPT ACTIONS (716.727) actions,
 Ci, **716.727 Actions**

sp *7* *f*

APRÈS AVOIR EXPOSÉ QUE :

- Qu'ils sont les seuls associés de la société 2LH, Société par Actions Simplifiée au capital de 716.727 Euros ayant son siège social à COLOMBELLES (14460) - Rue de la Sidérurgie - Parc d'Activités Lazzaro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 523 195 311.
- Que l'article 23 des statuts stipule que « *Les décisions collectives sont prises sur convocation du Président ou de tout associé. Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés ou de la volonté des associés exprimés dans un acte et signé de chacun d'eux ou de leur représentant.* ».

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES A L'UNANIMITE, RELATIVES A :

- Prorogation exceptionnelle de l'exercice social en cours ;
- Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux ;
- Modification des statuts en conséquence ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION - PROROGATION EXEPTIONNELLE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

Les associés décident à l'unanimité la prorogation exceptionnelle de l'exercice social en cours qui devait être clos le 30 juin 2011, jusqu'au 31 juillet 2011.

DEUXIEME DECISION - MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES EXERCICES SOCIAUX

Les associés décident à l'unanimité de fixer désormais la date de début de chaque exercice social au 1^{er} août de chaque année et la date de clôture au 31 juillet de l'année suivante.

TROISIEME DECISION - MODIFICATION DES STATUTS EN CONSEQUENCE

Les associés, en conséquence des décisions qui précèdent, décident à l'unanimité de modifier l'article 27 des statuts, qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« L'exercice social commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés et se terminera le 31 juillet 2011. »

501 9
2 4

QUATRIEME DECISION - POUVOIRS

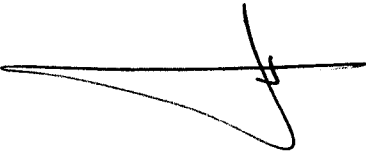



Les associés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à tout détenteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

✧ ✧
✧

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte en QUATRE exemplaires originaux dont :

- UN qui sera conservé en annexe du registre des décisions collectives,
- UN qui sera conservé par la Société,
- UN qui sera transmis au Commissaire aux Comptes de la société,
- UN qui sera conservé par le Conseil de la Société.

SIGNATURES

<p>Monsieur Jean-Jacques LECLERC</p>  <p>Fait à COLOMBELLES (14) Le 17 janvier 2011</p>	<p>Madame Danielle LECLERC</p>  <p>Fait à COLOMBELLES (14) Le 17 janvier 2011</p>
<p>Monsieur Serge HEBERT</p>  <p>Fait à COLOMBELLES (14) Le 17 janvier 2011</p>	<p>Fonds commun de placement REPRENDRE ET DEVELOPPER <i>Représenté par NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT</i> Jean. Paul BUCHET</p>  <p>Fait à COLOMBELLES (14) Le 17 janvier 2011</p>